

Université Paris 8 Saint-Denis
TD Constitutions et institutions politiques comparées
Année universitaire 2010/2011

Groupes du vendredi (Luc Sigalo)

Contact : lucsigalosantos@gmail.com

A propos du devoir sur table du 14 janvier 2011

Modalités de contrôle des connaissances

L'examen sur table comptera pour moitié dans la note finale du TD. L'autre moitié se rapporte à l'exposé fait en classe¹.

Pour les étudiants qui ont rendu des fiches de lecture au cours de l'année sur la base du volontariat, il y a deux cas de figure possibles : soit les notes obtenues pour ces fiches valorisent leur moyenne générale, auquel cas celles-ci seront comptabilisées ; soient elle dévalorisent leur moyenne générale, auquel cas elles ne seront pas comptabilisées.

Le devoir sur table du 14 janvier est noté sur 20 points. Il comportera deux parties obligatoires et durera 2 heures.

1. Définition et illustration de concepts scientifiques et/ou fonctionnels fondamentaux (8 points, barème à confirmer)

Il s'agira pour vous de définir, en quelques phrases, environ 5 concepts qui ont été vus en cours et dans les textes, tout en les illustrant avec des exemples tirés des textes et/ ou de l'actualité politique.

2. Questions dissertatoires courtes (12 points, barème à confirmer)

En vous appuyant sur le cours, sur des exemples issus de vos lectures et, éventuellement, sur des exemples tirés de l'actualité politique ou issus de votre propre expérience, il s'agira pour vous de répondre de manière argumentée et organisée à quelques questions ayant un rapport avec des thèmes abordés au cours du semestre.

A priori, il y aura trois ou quatre questions au choix ; les étudiants devront en choisir deux et y répondre.

¹ Ceci ne concerne pas les étudiants salariés et les étudiants étrangers qui bénéficient, à leur demande, d'aménagements.

Plan sommaire du cours...
...destiné à faciliter les révisions des étudiants en vue de l'examen du 14/01/11

NB : pour ce qui est des concepts fondamentaux (factuels et scientifiques), je vous conseille vivement de vous reporter en priorité aux lexiques et dictionnaires de science politique suivants :

- Olivier Nay (dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2008.

OU

- Guy Hermet et al., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 2010 (7^e édition).

NB2 : seuls les points explicitement vus en cours sont listés ici (les autres ont été laissés de côté par souci de clarté). Seuls ceux qui figurent ici pourront faire l'objet d'une évaluation.

NB4 : outre les indications bibliographiques supplémentaires fournies ici sur chaque thématique, les étudiants doivent se référer en priorité, pour ce qui est de l'approche sociologique, aux textes des fascicules.

NB3 : de ce point de vue est vivement recommandé aux étudiants qui ne l'auraient pas déjà fait de lire les textes des fascicules, au moins une partie d'entre eux. Les étudiants qui, dans leurs réponses, sauront mobiliser à juste titre ces textes seront valorisés du point de vue de leur note.

Séance 1 (introduction) : L'ANALYSE DES INSTITUTIONS POLITIQUES

1. L'institution politique vue par les juristes

- Déf. : « des systèmes stables, organisés, codifiés, autour desquels s'organisent les activités politiques »
- Typologie : institutions gouvernementales, parlementaires, Conseil Constitutionnel et partis politiques

2. L'institution politique vue par la science politique

- L'institution politique existe surtout à travers les usages qui en sont fait par les acteurs qui l'incarnent (notion de « rôle » institutionnel).
- Ces usages font l'objet de luttes internes pour la définition légitime de l'institution.

Repères bibliographiques

- Delphine Dulong, « Les institutions politiques », dans Antonin Cohen et al. (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 358-373.
- Brigitte Gaiti et Frédéric Sawicki, « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, vol. 10, n° 38, 1997, p. 7-17, disponible librement sur Persee.fr

Concepts à connaître

- Institution politique (pour le droit, pour la science politique)

Séance 2 : LA CONSTITUTION

1. Qu'est-ce qu'une Constitution ?

a. Pour les juristes

- Déf. : « un ensemble de règles qui déterminent les conditions d'attribution du pouvoir politique et son exercice ».
- Typologie : Constitution « formelle », Constitution « matérielle »

b. Pour la science politique

- « Moins un donné défini qu'une construction qui porte la marque de sa genèse et de ses usages »
- « L'acte de baptême d'une groupe » (Bernard Lacroix) qui parvient à faire prévaloir sa conception des rapports politiques sur celle des autres, c'est-à-dire un « texte de vainqueur »
- « Force de la forme juridique » (Pierre Bourdieu) qui fait oublier les rapports de force au fondement du texte
- Un « pense-bête » (Bernard Lacroix) dont le but est d'informer le jeu politique en fixant la règle.

2. La Constitution de la V^e République française

a. **Genèse** : naissance de la Constitution dans le contexte particulier de la Guerre d'Algérie.

b. **Que dit le texte Constitutionnel ?** Un Président de la République, le Premier Ministre, le Parlement, le Conseil Constitutionnel

Repères bibliographiques

➤ *Le contenu de la Constitution*

- Lire la Constitution distribuée en cours (pour ceux qui ne l'ont pas, elle est disponible un peu partout sur Internet : ATTENTION à prendre une version postérieure à 2008).
- Pour un résumé rapide : voir Michel Offerlé, *Sociologie de la vie politique française*, Paris, La Découverte, « Repères », 2004, p. 18.

➤ *L'organisation des pouvoirs sous la Ve République (avant la révision constitutionnelle de 2008)*

- Bastien François, *Le régime politique de la Ve République*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008 [1998].
 - Pour une rapide mise en contexte historique, voire notamment l'introduction.

➤ *L'analyse de la Constitution par la science politique*

- Jacques Chevallier, « Note de lecture sur Bernard Lacroix et Jacques Lagroix (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992 », *Politix*, vol. 6, n° 23, 1993, p. 134-143, disponible librement sur Persee.fr

➤ *La « force de la forme » juridique*

- Pierre Bourdieu, « Habitude, code et codification », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°64, 1986, p. 40-44.

Concepts scientifiques à connaître

- **Légitimation**
- « Force de la forme » juridique (Pierre Bourdieu)

Concepts fonctionnels à connaître

- **Gaullisme**
- **Fédéralisme et Etat unitaire**

Séance 3 : LE VOTE

1. Le droit de vote aujourd'hui

- Qui peut voter ? Conditions de nationalité, d'âge, capacité civile et capacité politique

2. L'invention du suffrage universel

a. Origines

b. L'accès tardif des femmes et des jeunes

3. L'analyse scientifique des comportements électoraux

- Etudier les comportements électoraux des individus revient, d'une certaine manière, à réfuter la fiction démocratique du citoyen qui choisit son candidat en toute liberté.

a. L'analyse de l'abstentionnisme

- Analyse politique et analyse sociologique (« Cens caché », Daniel Gaxie)
- Abstentionnisme « hors-jeu » et abstentionnisme « dans le jeu » (Anne Muxel)

Repères bibliographiques

- *L'invention du suffrage universel et du vote comme modes de participation politique légitime*
 - Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France (1848-2002)*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2002.
 - Pour une synthèse voir, du même auteur, « L'appropriation du suffrage universel », dans Antonin Cohen et al., *Nouveau manuel de science politique*, p. 109-120.
 - Olivier Ihl, *Le vote*, Paris, LGDJ/ Montchrestien, 2000.
- *L'analyse scientifique des comportements électoraux*
 - Daniel Gaxie, *Le Cens caché*, Paris, Seuil, 1978.
 - Patrick Lehingue, « Les explications du vote », dans Antonin Cohen et al. (dir.), *Nouveau manuel de science politique, op. cit.*, p. 424-443.

Concepts fonctionnels à connaître

- Suffrage universel
- Abstentionnisme

Concepts scientifiques à connaître

- « Cens caché » (Daniel Gaxie)
- Politisation
- Opinion publique

Séance 4 : LES PARTIS POLITIQUES

1. Le point de vue du droit

- Une reconnaissance constitutionnelle tardive en France (1958)
- Statut des partis politiques en France
- Le financement des partis politiques en France

2. Origine des partis politiques et premières définitions scientifiques

- Définition classique de La Palombra et Weiner (1966) : parti politique comme organisation structurée qui se distingue par 4 traits principaux

3. L'étude des partis politiques aujourd'hui : diversité des approches en science politique

a. L'approche typologique

- a. *Structurelle* (Maurice Duverger, 1951) : partis de « cadres » vs. partis de « masse »
- b. *Macrosociale* (Seymour Lipset et Stein Rokkan, 1967) : typologique reflète des grands clivages sociaux
 - Actualité : le clivage gauche/ droite comme clef de lecture de la vie politique française ?

b. Les partis politiques « au concret »

- Le parti politique, produit d'un travail permanent d'élaborations et de représentations de la réalité partisane par les professionnels de la politique, les porte-parole, les journalistes, les « politologues », etc.
- Comment étudier les partis politiques ? Les concepts de « champ », d'« entreprise politique » et de « réseau/ milieu partisan »
- Les 4 grandes caractéristiques d'un parti politique : des « ressources », une « division du travail politique », des « frontières » et des « répertoires ».

Repères bibliographiques

➤ Synthèses

- Michel Offerlé, « Partis et configurations partisans », dans Antonin Cohen et *al.*, *Nouveau manuel de science politique*, p. 447-462.
- Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2010 [1987].

➤ Etude de cas

- Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du Parti communiste français*, Paris, Presses de la FNSP, 1989.
- Frédéric Sawicki, *Les Réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997.

Concepts fonctionnels à connaître

- Coalition électorale
- Thatcherisme (Margaret Thatcher)
- Travaillisme
- Agenda politique, agenda médiatique
- « Think-tanks »

Concepts scientifiques à connaître

- « Entreprise politique »

Séance 5 : LA CLASSE POLITIQUE

1. **Introduction : une « république de camarades » (Michel Offerlé) ?**
2. **« Classe », « élite », « oligarchie » : comment qualifier le personnel politique ?**
 - a. **Synthèse théorique**
 - L'extension progressive du suffrage universel n'a que très peu changé la répartition du pouvoir, qui reste le monopole d'une classe dirigeante (Mosca, Ostrogorski, Pareto, Michels).
 - Le paradoxe de la « professionnalisation » de l'activité politique (Max Weber), au départ conçue comme un moyen de démocratiser le recrutement du personnel politique (indemnités notamment), mais progressivement devenue une fin en soi
 - *Point factuel* : la rémunération des élus politiques en France
 - b. **Monopolisation de la représentation**
 - Le cumul des mandats en France : réalités et incompatibilités (5 grandes incompatibilités)
 - Faible renouvellement du personnel politique
3. **La profession politique**
 - Différentes manières de faire de la politique (occasionnelle, act. secondaire, profession) et pluralité de postes (mandats locaux et nationaux)
 - Trois grandes filières d'entrée dans la vie politique : « ascendante locale », « partisane ascendante », « descendante ou inversée ou politico-administrative »
4. **La sélection sociale du personnel politique : une « image inversée de la structure sociale » (Daniel Gaxie)**
 - Un métier d'hommes
 - Un personnel politique vieillissant
 - Un personnel politique issu majoritairement des classes favorisées
 - Une « énarchie » ? Le rôle des grandes écoles (Sciences Po Paris et ENA)

Repères bibliographiques

➤ *Synthèses*

- Nicolas Hubé, « Le recrutement social des professionnels de la politique », dans Antonin Cohen et al., *Nouveau manuel de science politique*, p. 335-358.

➤ *Ouvrages importants*

- Daniel Gaxie, *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF, 1973
- Michel Offerlé (dir.), *La profession politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999.

Concepts scientifiques à connaître

- « **Professionnel de la politique** » (Max Weber)
- **Capital politique** (Pierre Bourdieu)
- **Champ politique** (Pierre Bourdieu)

Concepts fonctionnels à connaître

- **Ploutocratie** (Olivier Ihl)
- **Groupes d'intérêt**

Séance 6 : PRESIDENT ET GOUVERNEMENT

1. Le pouvoir Exécutif au centre de la vie politique française

- Les enjeux politiques du dernier remaniement ministériel (gouvernement « Fillon III »)
- Le Président de la République, objet de toutes les attentions médiatiques et électorales

2. Le pouvoir Exécutif en France : textes et réalités

a. Le Président de la République

- Un rôle limité selon le texte constitutionnel
- La « présidentialisation du régime » sous de Gaulle : phase « algérienne » de la V^e République et réforme du mode d'élection (1962)
- Le présidentialisme français (périodes « normales », hors cohabitation)
- Le président des périodes de « cohabitation »
- Les mutations de la fonction présidentielle : réduction du mandat et inversion du calendrier électoral
- Le Président de la République aujourd'hui : attributions

b. Le Gouvernement

- Le Premier ministre
- La hiérarchie ministérielle

Repères bibliographiques

➤ *Eléments de droit constitutionnel*

- Bernard Chantebout, « l'Exécutif », *Droit Constitutionnel*, Paris, Dalloz, 27^e édition, 2010, p. 452-524.

➤ *Approche sociologique*

- Brigitte Gäiti, *De Gaulle, prophète de la Ve République*, Paris, Presses de la FNSP, 1998.
- Jacques Lagroye et Bernard Lacroix, *Le Président de la République. Genèses et usages d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

Concepts fonctionnels à connaître

- **Cohabitation**
- **Présidentialisme**
- **Protocole présidentiel (Stéphane Montclair)**

Séance 7 : LE PARLEMENT

1. Qu'est-ce qu'un Parlement ?

- Organe délibérant composé d'une ou plusieurs assemblées où siègent des représentants généralement élus.
- Parlement « monocaméral », Parlement « bicaméral »

2. Statut des parlementaires et organisation des assemblées en France

- Mode d'élection : Assemblée nationale, Sénat
- Statut des parlementaires : les « trois i » (incompatibilités, immunités, indemnité)
- Organisation interne des assemblées : bureau, groupes parlementaires, commissions législatives, conférences des présidents
- Le « temps » parlementaire : réunions (sessions ordinaires et extraordinaires), fixation de l'ordre du jour, retransmission des débats, quorum, vote personnel des parlementaires.

3. La fonction législative du Parlement en France : à quoi sert-il (I)

a. Un rôle diminué sous la Ve République

- Un Parlement prisonnier de la « discipline des partis »
- Un Parlement concurrencé dans l'élaboration de la loi (Conseil Constitutionnel, institutions européennes notamment)
- Mais, « frénésie législative » actuelle qui contraste

b. Faire la loi au quotidien

- Projets de loi (gouvernement) et propositions de loi (parlement)
- Le circuit législatif : débats, motions de rejets éventuelles, discussion générale, examen des articles et amendements...
 - Obstruction parlementaire
 - « Vote bloqué » (article 44-3)
 - Le « 49-3 » ou « passage en force »
 - La « navette parlementaire » et la Commission mixte paritaire (CMP)

4. Le contrôle parlementaire de l'activité gouvernementale : à quoi sert-il (I)

- Les « questions » orales et écrites
- Les débats thématiques
- Les commissions d'enquête
- La responsabilité gouvernementale : article 49 (alinéa 1, alinéa 2, alinéa 3, alinéa 4) : 4 situations différentes.

Bibliographie

➤ *Éléments de droit constitutionnel*

- Bernard Chantebout, « Le Parlement », *Droit Constitutionnel*, Paris, Dalloz, 27^e édition, 2010, p. 524-52.

Concepts fonctionnels à connaître

- **Article 44-3** (« vote bloqué »)
- **Article 49-3**
- « Navette parlementaire » et Commission mixte paritaire (CMP)

Concepts scientifiques à connaître

- **Représentation politique/ représentativité politique**

Séance 8 : LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

1. L'évolution du champ de compétence du Conseil

- a. **Mission initiale** : le rôle d'arbitre entre les pouvoirs publics (1958-années 1970)
- b. **Mission actuelle** : le défenseur des libertés (depuis les années 1970)
 - Décision « droit d'association » (1971)
 - Le « Bloc de constitutionnalité »
 - L'élargissement progressif de la saisine du Conseil

2. Une institution politique

- a. **Des nominations politiques** : procédure de nomination des membres et statut
- b. **La politisation par la pratique** : une arme pour le combat politique

Concepts fonctionnels à connaître

- **Bloc de constitutionnalité**
- **Saisine**

Concepts scientifiques à connaître

- **Politisation**

Bibliographie

- *Éléments de droit constitutionnel*
 - Bernard Chantebout, « Le contrôle de constitutionnalité et la hiérarchie des normes juridiques », *Droit Constitutionnel*, Paris, Dalloz, 27^e édition, 2010, p. 578-625.
- *Enquête sociologique*
 - Dominique Schnapper, *Une sociologue au Conseil Constitutionnel*, Paris, Gallimard, 2010.

Séance 9 : LES SCANDALES POLITIQUES

A venir prochainement...